

LA CHARTE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

CLINIQUE DE VINCI
MATERNITE MONA LISA

La maternité Mona Lisa s'engage à respecter la charte de l'allaitement maternel en dix points. Les éléments de cette charte proviennent des recommandations de l'*Organisation Mondiale de la Santé* et de la *Haute Autorité de Santé*.

- 1) Les soignants de la maternité sont informés de la politique de la clinique en faveur de l'allaitement maternel
- 2) Tous ont reçu la formation nécessaire pour la promouvoir
- 3) Une sage-femme référente pour l'allaitement est disponible pour vous apporter ses conseils et son aide
- 4) Le « peau contre peau » vous est proposé dans les suites immédiates de la naissance de votre bébé et les soins non urgents sont différés. Le bébé choisit le moment de sa première tétée et prend le sein tout seul dans l'heure qui suit sa naissance
- 5) Les mamans reçoivent des explications sur les meilleures positions d'allaitement et sont aidées à leur début par la présence d'une soignante à leur côtés
- 6) Aucun complément de lait ou d'eau sucrée n'est donné aux bébés, sauf si le pédiatre l'a indiqué précisément
- 7) Le bébé est laissé avec sa maman nuit et jour sauf demande contraire de sa part. Le « peau contre peau » est encouragé le plus longtemps possible
- 8) L'allaitement à la demande est conseillé et les rythmes de sommeil de votre bébé sont respectés autant que possible
- 9) Les mamans sont invitées à participer aux réunions de soutien de l'association « solidarilait » pour les accompagner dans leur allaitement
- 10) Seuls ces principes fondamentaux sont défendus auprès des mères, aucun jugement n'est porté à leur encontre et les avis personnels sont évités.